FRC 3-26080 a

Case
FRC
23272

LETTRE

DE MONSIEUR

LE DUC D'ORLÉANS,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

SUR SON RETOUR A PARIS;

Ou Extrait de la Séance du 6 juillet 1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE

DE MONSIEUR

LE DUC D'ORLÉANS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

SUR SON RETOUR A PARIS;

Ou extrait de la Séance du 6 juillet 1790.

Le ſieur la Touche, chancelier de M. le duc d'Orléans, a fait lecture à l'Aſſemblée d'une Lettre à lui adreſſée par M. le duc d'Orléans, datée à Londres du 3 de ce mois, où :

M. Louis-Philippe d'Orléans dit » qu'il avoit » eu l'honneur d'écrire au roi, le 25 du mois der- » nier; qu'il étoit diſpoſé à ſe rendre à Paris; qu'il » avoit fixé ſon départ au 3 de ce mois, jour de ſa * lettre; mais que M. de Boinville, aide-de-camp » de M. de la Fayette, s'étoit rendu auprès de lui « pour le diſſuader d'y venir, dans la crainte que

» des gens mal intentionnés ne ſe ſerviſſent de
» ſon nom pour cauſer du trouble ; que c'étoit
» M. de la Fayette qui lui avoit remis la commiſ-
» ſion dont il avoit été chargé au nom du roi,
» laquelle il n'avoit acceptée que pour rétablir
» le calme qu'on lui avoit dit qu'il avoit trou-
» blé, que ſa miſſion étoit finie, & que le calme
» n'étoit point rétabli.

» Il eſt temps, ajoute t-il, de connoître ces
» gens mal intentionnés qui ſe ſervent de mon
» nom ; il eſt temps de ſavoir pourquoi mon nom
» ſerviroit plutôt à cauſer du trouble que celui
» d'un autre. Je regarde comme un devoir d'aller
» prendre ma place de député à l'aſſemblée na-
» tionale ; à moins que l'aſſemblée ne décide que
» je ne le dois pas, je perſiſterai dans mon deſ-
» ſein ; ſi elledécide qu'il n'y a lieu à délibé-
» rer, je regarderai comme non avenu ce que
» m'a dit M. de Boinville «.

Après quoi, M. de la Fayette eſt monté à la tribune, & a dit :

MESSIEURS,

D'après ce qui s'eſt paſſé entre le duc d'Orléans & moi, au mois d'octobre, & que je ne me permettrois pas de rappeler, s'il n'en entretenoit lui-même l'Aſſemblée, j'ai cru devoir à M. le duc d'Orléans de l'informer que les mêmes raiſons qui l'avoient déterminé à accepter ſa miſſion, pouvoient encore ſubſiſter, & que, peut-être, on abuſeroit de ſon nom pour répandre ſur la tranquillité publique quelques-unes de ces alarmes que je ne partage point, mais que tout bon citoyen ſouhaite écarter d'un jour deſtiné à la confiance & à la félicité commune.

Quant à M. de Boinville, il habitoit l'Angleterre depuis ſix mois; il étoit venu paſſer quelques jours ici, & à ſon retour à Lon-

dres, il s'eſt chargé de dire à M. le duc d'Orléans ce que je viens de répéter à l'Aſſemblée.

Permettez-moi, meſſieurs, de ſaiſir cette occaſion, comme chargé par l'Aſſemblée de veiller dans cette grande époque à la tranquillité publique, de lui exprimer ſur cet objet mon opinion perſonnelle. Plus je vois s'approcher la journée du 14 juillet, plus je me confirme dans l'idée qu'elle doit inſpirer autant de ſécurité que de ſatisfaction. Ce ſentiment eſt ſur-tout fondé ſur les diſpoſitions patriotiques de tous les citoyens, ſur le zele de la garde nationale pariſienne & de nos freres d'armes arrivant de toutes les parties du royaume; & comme les amis de la conſtitution & de l'ordre public n'ont jamais été réunis en ſi grand nombre, jamais nous ne ſerons plus forts.

Enſuite M. de Biron a demandé que M. Louis-Philippe d'Orléans pût venir ſe juſtifier.

Un autre membre, du côté gauche, a demandé que l'on paſſât à l'ordre du jour.

L'Aſſemblée a décidé qu'elle paſſeroit à l'ordre du jour, & a repris la diſcuſſion ſur la fixation des ſieges des évêchés.

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente, nº. 17.